

Avis de constitution

SOCIETE « DAGO CONSTRUCTION » en abrégé « DACO »

Siège ABIDJAN, DANS LA COMMUNE DE YOPOUGON,
QUARTIER NIANGON-KPIMBLY 2, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/11/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DAGO CONSTRUCTION » en
abrégé « DACO »

Objet : BTP ;
CONSTRUCTION ;
PRESTATIONS DE SERVICES ;
TRANSPORT ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire en nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

- La prise de participation, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en favoriser le développement, notamment par voie de souscription ou d'achat de nouvelles sociétés, d'apport, association en participation ou groupements d'intérêt commun ;

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, DANS LA COMMUNE DE YOPOUGON,
QUARTIER NIANGON-KPIMBLY 2, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M DAGO SERGE-ALEXIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-00043 du 03/01/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°00205/GTCA/RC/2025 du 03/01/2025

